



## Contrat Multirisques Immeuble

### CIBLES

*Syndicats de Copropriétés  
Propriétaire Non Occupant*

### OBJECTIFS

Mise en place par votre syndic de contrats Multirisques Immeuble pour la couverture des parties immobilières, selon les conventions applicables, de votre copropriété.

Mise en conformité avec l'obligation d'assurance responsabilité civile du syndicat des copropriétaires prévu par la loi ALUR.

Bénéficier de l'expertise immobilière ainsi que de la force de négociation du groupe ORPI auprès des meilleures Compagnies du marché.

### DETAIL DE L'OFFRE

- Garanties en Valeur à Neuf.
- Garanties Pertes de loyers et charges, privation de jouissance garanties jusqu'à 3 ans.
- Garantie Recherche de Fuite très étendue, même si celle-ci n'est pas destructive. Cette garantie est acquise également à l'extérieur des bâtiments pour rechercher une fuite dans les espaces verts, notamment.
- Garantie Perte d'Eau (surconsommation d'eau suite à une fuite sur le réseau) garantie à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, même sans dommage direct.
- Frais de démolition garantis en frais réels (souvent limités à 10 % de l'indemnité dans les contrats Multirisques Immeuble « classiques »).
- Frais de mise en conformité garantis en frais réels.
- Frais de clôture provisoire, gardiennage, déplacement et remplacement du mobilier garantis en frais réels.
- Garantie des installations de production d'énergie et des conséquences financières d'une interruption de cette production d'énergie.
- Garantie Responsabilité Civile des membres du Conseil Syndical.
- Abrogation totale de la règle proportionnelle en cas d'erreur sur la surface de l'immeuble ou de l'activité commerciale exercée.
- Pertes Indirectes réglées jusqu'à 5 % du montant de l'indemnité pour les sinistres supérieurs à 5 000 €.
- Honoraires de gestion des sinistres par le syndic réglés jusqu'à 10 % du montant de l'indemnité avec un maximum de 50 000 €.
- Garantie TOUT SAUF incluse.



## SOLUTIONS A LA CARTE

Pour répondre à vos besoins, nous vous proposons de choisir entre 4 formules différentes, avec ou sans franchise générale, pour adapter au mieux le contrat Multirisques Immeuble à votre demande.

## AVANTAGES CLIENTS

- Les conditions tarifaires concurrentielles.
- Le groupe ORPI s'est entouré de spécialistes et a spécialement conçu pour vous un contrat totalement adapté à vos besoins d'assurances avec des garanties optimales, novatrices et très complètes.
- La réactivité sur la gestion de vos sinistres avec un gestionnaire dédié
- L'extranet pour consulter en ligne vos contrats et vos sinistres

## TARIFICATIONS RAPIDES :

Pour la tarification de vos copropriétés à usage d'habitation dans un délai de 48 heures, nous vous remercions de communiquer les éléments suivants :

- Adresse de l'immeuble
- Surface développée
- Statistique et coût des sinistres sur 3 ans

## CONTACT

**Filhet-Allard & Cie**  
Département Professionnels de L'immobilier  
Immeuble Auréalys - CS 30062  
69 457 LYON CEDEX 06

Numéro de Téléphone : 04 72 77 13 19

Mail : [immoassurorpi@filhetallard.com](mailto:immoassurorpi@filhetallard.com)